



REGLEMENT

« OMAHA BEACH TRAIL RUN »

8^{ème} édition

Dimanche 4 Juin 2017

Eolia Normandie
Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach

www.eolia-normandie.com / www.omaha-beach-outdoor.com

Sommaire

1. Généralités.....	3
1.1 Organisateur.....	3
1.2 Engagement et déontologie Eco-citoyenne.....	3
1.3 Assurance et responsabilité civile.....	3
1.4 Droit à l'image.....	3
1.5 Cas de force majeure.....	3
2. Regles spécifiques.....	4
2.1 Présentation des épreuves.....	4
2.2 Catégorie d'âge des participants.....	4
2.3 Parcours.....	4
2.4 Conformité médicale.....	5
2.5 Inscription Omaha Beach Trail Run.....	5
2.6 Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription.....	5
2.7 Limitation des places :.....	6
2.8 Montant du droit d'inscription :.....	6
2.9 Montre-bracelet :.....	6
2.10 Port de la montre bracelet et d'une lampe frontale.....	7
2.11 Ravitaillement.....	7
2.12 Chronométrage.....	7
2.13 Mise « Hors Course » d'un concurrent.....	7
2.14 Classements et résultats.....	7

1. Généralités

|Organisateur

« Omaha Beach Trail Run » est une manifestation sportive de course à pied nature organisée par le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach (communément dénommé « Eolia Normandie »), association loi de 1901 .

|Engagement et déontologie Eco-citoyenne

L'inscription à « Omaha Beach Trail Run » implique la connaissance et l'acceptation du règlement. Elle implique le respect de l'environnement et de la nature (règles ad hoc), notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait ledit règlement.

|Assurance et responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Il décline toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

|Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

|Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

2. Règles spécifiques

Présentation des épreuves

Les épreuves de Trail Running se déroulent sur sentiers, chemins, plage, routes et vélo route balisés, courues sur 3 parcours face à la base Eolia Normandie située Lieu dit Le Cavey à Colleville sur Mer/ Calvados / Normandie / France

Les épreuves sont dénommées comme suit :

- « **D DAY TRAIL Small** » soit un parcours de 9 kilomètres environ.
- « **D DAY TRAIL Medium** » soit un parcours de 14 kilomètres environ.
- « **D DAY TRAIL Large** » soit un parcours de 21 kilomètres environ.

Les distances peuvent varier en fonction des contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés. Le rassemblement des coureurs aura lieu au village de la manifestation situé Base Eolia Normandie – Lieu Dit Le Cavey 14 710 Colleville sur Mer. Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées au PC Course à Colleville sur Mer.

Catégorie d'âge des participants

- « **D DAY TRAIL Large** » à partir des espoirs (nés en 1997 et avant)
- « **D DAY TRAIL Medium** »: à partir des cadets (nés en 2001 et avant)
- « **D DAY TRAIL Small** » à partir des cadets (nés en 2001 et avant)

Parcours

Les parcours sont conformes au « règlement des courses Hors Stade 2017 » et au « Manuel Pratique de l'organisateur 2017 » (documents FFA).

Les parcours des courses pédestres sont constitués d'espaces de sable sur la plage, de chemins de randonnées, de chemins de terre en plaine et sous-bois, de traversées d'ouvrage d'art (ponts / passerelles / escaliers / Blockhaus), de passages le long de petits ruisseaux et de bâches d'eaux sur la plage, de traversées de champs et quelques chemins, ou traversées de routes à revêtement bitumineux représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque épreuve.

Un dénivelé positif de l'ordre de 400 mètres est constaté sur l'épreuve « **D DAY TRAIL Large** » L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les tracés des parcours en cas de contraintes exceptionnelles et cela à tout moment avant ou pendant le déroulé des épreuves.

Tous les départs et arrivées sont donnés et jugés face à la base « Eolia Normandie » située Lieu dit le Cavey à Colleville sur Mer (14710).

- Départ de l'épreuve « D DAY TRAIL Large » : dimanche 4 Juin 2017 à 20 H 30
- Départ de l'épreuve « D DAY TRAIL Medium » : dimanche 4 Juin 2017 à 20 H 45
- Départ de l'épreuve « D DAY TRAIL Small » : dimanche 4 Juin 2017 à 21 H 00

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau afin de pouvoir permettre le passage des coureurs sur la plage lors des départs.

Les remises des prix des épreuves ont lieu 45 minutes au plus tard à l'issue de toutes les arrivées au village de la manifestation à Colleville sur Mer (14 - Calvados).

Conformité médicale

Chaque concurrent doit fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition. Tous les coureurs possédant une licence sportive à jour à un club affilié à la FFA, à l'UFOLEP (section athlétisme), la FFSGT (section athlétisme), ou la Fédération Française de Triathlon, FFCO, FFPM, UNSS UGSEL n'ont pas besoin de présenter un certificat médical : ils fournissent une photocopie de leur licence

L'organisateur décline toute responsabilité pour les coureurs non doté de la montre bracelet remise par l'organisation et tout coureur sans montre bracelet n'est pas autorisé par l'organisateur à prendre le départ.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve sont assurées par l'organisateur conformément au règlement des courses hors stade et à l'esprit du « guide de l'organisation des trails 2017 ».

Inscription Omaha Beach Trail Run

Pour les inscriptions « Omaha Beach Trail Run » vous aurez jusqu'au samedi 3 juin 2017, 0H00 pour vous inscrire sur le site Normandie course à pied.

Nous mettons également en place des inscriptions sur place le Dimanche 4 juin 2017 de 18H00 à 19H30 (certificat médical et paiement sur place). Attention un supplément de 2 € sur toutes les courses est ajouté.

Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription.

Le dossier d'inscription n'est valide et le participant définitivement enregistré que si et seulement si le dossier est complet et réceptionné « en ligne » par l'organisation (ou ses subrogés) au plus tard le 3 juin 2017 à 24 heures. Le droit d'inscription et les frais d'inscription se font uniquement par paiement électronique sécurisé. Le prestataire de l'organisateur « Améthyste Création » (normandiecouseapied.com) est subrogé dans les droits de l'organisateur pour la perception et l'enregistrement du règlement du droit et des frais d'inscription perçu par le prestataire. Un certificat de participation est émis par le prestataire qui atteste que le dossier du concurrent est complet.

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d’inscription avec toutes les mentions obligatoires, la copie du certificat médical ou de la licence fédérale de l’année sportive en cours, le règlement du droit de participation. Les inscriptions sont également possibles sur place (avec paiement et certificat médical) dimanche 4 juin de 18h à 19h30.

En cas d’absence ou de désistement aucun remboursement.

Limitation des places :

Les inscriptions sont prises par ordre d’arrivée et sont limitées comme suit :

- Epreuve **D DAY TRAIL (Large)** : 200 personnes
- Epreuve **D DAY TRAIL (Medium)** : 200 personnes
- Epreuve **D DAY TRAIL (Small)** : 200 personnes

Dans l’hypothèse où les demandes de participation sur l’une des trois épreuves seraient supérieures aux places disponibles de celle-ci, l’organisateur pourra satisfaire la demande en ayant recours aux places disponibles sur les autres épreuves (au moment du traitement de la demande) et cela selon sa propre volonté et sans que cela ne soit contestable.

Montant du droit d’inscription :

Afin de participer à la manifestation chaque coureur doit acquitter un droit d’inscription dont le montant est fixé comme suit :

- Epreuve **D DAY TRAIL (Large)** : 20 euros + frais d’inscription en ligne
- Epreuve **D DAY TRAIL (Medium)** : 15 euros + frais d’inscription en ligne
- Epreuve **D DAY TRAIL (Small)** : 10 euros + frais d’inscription en ligne

Le montant des frais d’inscription est un supplément de prix. Il est fonction du nombre de coureurs et ne peut en aucun cas dépasser 1 euro.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l’objet d’aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Montre-bracelet :

Chaque concurrent dont l’inscription est validée reçoit de l’organisation une montre bracelet. Celle-ci est le signe distinctif de sa participation officielle à la manifestation. Il permet aussi le chronométrage individuel. Cette montre bracelet constitue le lot offert à chaque coureur. Le retrait de la montre bracelet est effectué le dimanche 4 juin 2017 entre 16 H 00 et 20 H 00 sur présentation et remise du certificat de conformité à l’organisation.

|Port de la montre bracelet et d'une lampe frontale

Le port de la montre bracelet au poignet est obligatoire dès sa mise à disposition par l'organisation et pendant l'épreuve. Chaque participant doit par ailleurs être équipé d'une lampe frontale obligatoirement au vue du parcours de nuit. (couché du soleil 21H58).

|Ravitaillement

Les participants aux épreuves de trail évoluent en semi autosuffisance notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillements solides et liquides, et un dispositif secours conforme au « guide de l'organisateur des Trails 2017 ».

L'emplacement et le nombre des dispositifs « Ravitaillement des Participants » et « Secours au Participants » sont décrits sur la carte des épreuves qui sera affichée au PC Course sur le village de la manifestation à Colleville sur Mer (14 - Calvados).

|Chronométrage

Les épreuves d'« Omaha Beach Trail Run » ne sont pas chronométrées par l'organisation celle-ci offrant à chaque participant une montre chronomètre afin que celui-ci puisse lui-même relever et connaître son temps à l'arrivée.

|Mise « Hors Course » d'un concurrent

Tout concurrent mis hors course pour quelque cause que ce soit par l'organisation et voulant poursuivre son parcours ne pourra continuer à courir le parcours emprunté qu'après avoir restituée sa montre bracelet, et cela sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

|Classements et résultats

Pour chaque épreuve, sont classés les trois premiers participants au scratch et les trois premiers participants de chaque catégorie FFA, en distinguant hommes et femmes.

Des médailles ou coupes sont distribuées aux vainqueurs.

Règlement établi le 1^{er} Mars 2017 mis à jour le 3 juin 2017